



Dernière mise à jour : 02/11/2024

FICHE TECHNIQUE FLOCONS D'HIVER

- Spectacle de conte (contes issus de la tradition orale) sur le thème de l'hiver
- Utilisation de marionnettes, masques et accordéon diatonique. La marionnette est toutefois mineure dans le spectacle pour laisser la part belle à l'Art du Conte
- La conteuse marionnettiste assure seule le spectacle (pas de technicien)
- Public : spectacle pour enfants à partir de 3 ans, à voir en famille. Ce spectacle convient également à des enfants d'écoles élémentaires
- Jauge maximum :
 - . séances familiales : une cinquantaine d'enfants + les adultes, soit au total 80 personnes maxi
 - . séances scolaires/centres de loisirs : 60 enfants + les adultes encadrants. Si les enfants de petite section sont nombreux, une jauge moindre est préférable.
- Espace scénique : Prévoir un espace scénique minimum de 3,50 m d'ouverture X 2,50 m de profondeur X 2,20 m de hauteur. Si l'espace est moindre, prévenir la conteuse
- Spectacle joué de préférence au sol (pas d'estrade ou estrade de faible hauteur)
- Ce spectacle n'est pas adapté à une représentation en itinérant (balade contée) ou en extérieur.
- Temps d'installation : 1 heure en moyenne + déchargement. La conteuse arrive au minimum 1h40 avant la séance (démontage : 30 minutes + rechargement)
- Prévoir une place de stationnement à proximité pour le véhicule de la conteuse
- Technique : sonorisation (micro et ampli portatif si nécessaires) et éclairages fournis par la conteuse dans les lieux non équipés.
- Obscurité/semi obscurité souhaitée, mais non indispensable
- Durée du spectacle : environ 40 minutes
- Prévoir un endroit tranquille pour permettre à la conteuse de se mettre en tenue. WC à proximité.

Association Le chat somnambule

Siège social : Maison de l'Occitanie – 11 rue Malcousinat – 31000 Toulouse

Tèl : 06 63 95 66 87 – email : lechatsomnambule31@gmail.com - site : www.lechatsomnambule.com

SIRET : 508 327 277 00028 – code APE : 9001Z

Licences d'entrepreneur de spectacle n° PLATESV-D-2020-003704 et PLATESV-R-2022-002045